

Remarques émises par le SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg (SCoTSAR) lors de la consultation concernant le Schéma Régional de Raccordement au Réseau électrique des Energies Renouvelables (S3REnR).

Dans le cadre de la consultation lancée par RTE concernant le S3REnR, le SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg souhaite attirer l'attention de RTE sur trois aspects.

1. L'intégration dans le S3REnR des projets en cours et à venir d'installations d'énergie renouvelable sur le territoire du Pays de Sarrebourg.

Dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le SCoT fixe comme objectif de tendre vers un territoire à énergie positive ayant notamment pour but de promouvoir le développement de toutes énergies renouvelables en fonction des opportunités de chacune d'elles.

Le SCoT rappelle que sur le territoire communal de Hesse, commune membre de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, une centrale photovoltaïque est en cours d'implantation par la société Quadran. Sur une emprise totale de 12,7 ha (dont 2,4 ha étant recouverts par des panneaux), avec 14 545 modules et une puissance installée de 4MWc, le parc produira 4200 MW.h/an, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 1400 foyers. Ce projet se situe à proximité de la liaison 63 kV No 1 Biberkirch-Sarrebourg ; le poste électrique le plus proche étant le No 1 <45kV d'Imling.

Une deuxième centrale photovoltaïque est en projet sur l'ancien dépôt militaire de la commune de Réding, également membre de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud. L'installation serait à proximité des liaisons 225 kV No1 Bergholz-Marlenheim, 63 kV No1 Bergholz-Phalsbourg, 63 kV No1 et No2 Bergholz-Drulingen, 400 kV No1 Marlenheim-Vigy. Les postes les plus proches étant <45 kV No1 et 225 kV No1 de Sarraltroff.

Ces deux projets s'inscrivent bien dans le programme TEPCV de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud et dans les objectifs du SCoT.

Aucuns travaux ne sont prévus sur ces postes existants comme l'indique la carte annexée au dossier du S3REnR, ainsi que le Projet du schéma (pages 81et 82 - paragraphe : *Stratégie envisagée pour accueillir le gisement identifié en ZONE 7*).

La partie du paragraphe qui concerne le Pays de Sarrebourg :

Dans le sud-est de la zone,

Le reste du gisement potentiel pourra être accueilli d'une part sur les postes de la zone sans travaux grâce aux capacités d'ores et déjà disponibles et d'autre part à l'aide des projets d'installation ou de renforcement de la transformation HTB/HTA qui sont inscrits dans le S3REnR Lorraine mais pour lesquels le seuil n'est pas atteint ou les travaux ne sont pas engagés au sens de la DTR.

Le SCoT demande que :

- la centrale photovoltaïque à Hesse et le futur projet à Réding soient bien pris en compte dans le Schéma Régional de Raccordement au Réseau électrique des Energies Renouvelables.

Il veut être sûr :

- que les postes électriques concernés puissent avoir les capacités disponibles pour raccorder ces gisements de production électrique que représentent les deux centrales photovoltaïques;
- que les liaisons soient en capacité de transporter l'électricité supplémentaire produite par ces deux installations d'énergie renouvelable.

Le SCoT demande que le Schéma Régional de Raccordement au Réseau électrique des Energies Renouvelables puisse être suffisamment souple, afin que le réseau RTE puisse être en capacité d'intégrer tout autre projet susceptible de se développer au regard des opportunités qui viendraient à se présenter sur le territoire du Pays de Sarrebourg.

2. Travaux de création dans l'emprise existante de Réchicourt-le-Château / trame verte et bleue du SCoT

Le SCoT se réjouit que les travaux de création de la transformation aux postes 63/20 kV de Réchicourt-le-Château, inscrits au précédent S3REnR Lorraine, sont reconduits dans le schéma révisé à l'échelle de la région Grand Est.

Le SCoT souhaite toutefois rendre attentif qu'au regard de la trame verte et bleue qu'il a définie, le poste électrique se situe au niveau d'un carrefour de trois corridors identifiés selon les sous-trames suivantes (voir document *Cartographie trame verte et bleue SCoTSAR* annexée à la présente contribution) :

- milieux forestiers, ouverts et humides ;
- milieux ouverts, notamment prairiaux ;
- milieux forestiers et humides.

Le SCoT demande que lors des travaux prévus, les coupures ou fractures des ces corridors puissent être évitées dans la mesure du possible. Dans le cas où ces fractures ne pourraient être évitées, il demande que des mesures pour restaurer la fonctionnalité de ces corridors écologiques puissent être mises en place après les travaux terminés.

Il demande que l'ensemble de la trame verte et bleue puisse ainsi être prise en compte et que des mesures de restauration soient prévues dans le cadre de tous travaux susceptibles d'être entrepris par RTE sur le territoire du SCoT, en vue de l'amélioration de son réseau d'électricité.

3. La prise en compte des paysages et des sites remarquables du Pays de Sarrebourg.

Il est indiqué en page 10 du Projet de schéma que « *Le schéma prévoit l'enfouissement des nouvelles lignes électriques dès lors que les conditions technico-économiques le permettent. A ce stade des études, la localisation précise des postes à créer et le tracé des liaisons à construire ne sont pas connus. Chaque projet d'adaptation du réseau électrique fera l'objet d'une procédure de concertation et d'autorisation propre. C'est au cours de cette procédure que seront identifiés les emplacements des nouveaux postes et les tracés des nouvelles liaisons les plus propices* ».

Or le territoire du Pays de Sarrebourg se caractérise par des paysages remarquables, qui s'inscrivent notamment dans de grands espaces classés en ZNIEFF de type II (Pays des Etangs et Vosges moyennes gréseuse). De nombreux sites sont également classés (ZNIEFF de type I, Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, ...) et/ou appartiennent au Conservatoire des Espaces naturels de Lorraine. Parmi ces sites certains sont en cours d'être considérés comme Aires Protégées à l'échelle régionale et nationale. Le SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg a défini sa cartographie de trame verte et bleue constituée de réservoirs de biodiversité reliés par des corridors écologiques. Par ailleurs, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Sarrebourg, porteur du SCoT, porte également actuellement une candidature pour inscrire son territoire dans une Réserve de Biosphère dans le cadre du programme « L'Homme et la Biosphère » de l'UNESCO. Le périmètre de la future Réserve de Biosphère comprendra des aires centrales comme étant de futurs site à protéger et qui sont déjà réglementés (RAMSAR, Réserve Biologique Domaniale) (Voir document *Sites classés – Pays de Sarrebourg* annexé à la présente contribution).

Il apparaît donc important que l'enfouissement des nouvelles lignes électriques puisse, en effet, être privilégié si les conditions technico-économiques le permettent. Aussi le SCoT du Pays de Sarrebourg invite RTE à se rapprocher de lui lorsque RTE sera amené à réaliser des travaux sur son territoire, dans le cadre d'une concertation partenariale, en collaboration avec les collectivités locales de son territoire.